

Critères d'application pour une demande d'AUT: bêta-2 agonistes

Ces critères aident les athlètes et leurs médecins traitants à rassembler les documents médicaux nécessaires pour une demande d'AUT complète. Le formulaire de demande d'AUT actuel et des informations supplémentaires sont disponibles sur www.antidoping.ch/fr/AUT.

Veuillez noter que les documents médicaux soient actuels et que le médecin soit spécialisé dans un des domaines mentionnés.

Pour que la commission AUT puisse accorder une autorisation, les points 2, 3 et 4 suivantes doivent impérativement être remplies:

1. Substances interdites

Tous les bêta-2-agonistes sont interdits, à l'exception de l'usage par inhalation de:

- salbutamol: maximum 1600 microgrammes par 24 heures répartis en doses individuelles, sans excéder 800 microgrammes par 12 heures à partir de n'importe quelle prise;
- formotérol: dose maximale délivrée 54 microgrammes par 24 heures;
- salmétérol: maximum 200 microgrammes par 24 heures.

Une **AUT est requise** pour les beta-2 agonistes **interdits**. Les trois exceptions permises et mentionnées ci-dessus ne requièrent pas d'AUT. Information générale concernant le statut d'interdiction de thérapies contre l'asthme: www.antidoping.ch/fr/asthme.

2. Indication

Asthme

3. Examens médicaux effectué par un spécialiste

- Examen spécialisé par un pneumologue FMH
- Un contrôle annuel de l'évolution par le spécialiste ou le médecin de famille

4. Documents médicaux à transmettre (ne datant pas plus de 3 ans)

- Une anamnèse médicale complète
- Un rapport circonstancié sur l'examen clinique
- Des tests de la fonction pulmonaire
 - Au moins un rapport de spirométrie avec mesure du volume expiratoire maximum par seconde (VEMS)
 - En cas d'obstruction des voies aériennes (VEMS/CV <70%), **un test de dilatation bronchique** avec p.ex. le salbutamol est effectué pour objectiver une augmentation du VEMS (significatif si +200ml et +12%)
 - En présence d'une anamnèse d'asthme d'effort et en l'absence de preuve des troubles obstructifs de la ventilation, **un test de provocation bronchique** doit être obligatoirement effectué pour documenter une hyperréactivité des bronches. Les tests de provocation suivants sont acceptés (avec les critères de positivité):
 - Test d'hyperventilation eucapnique: chute du VEMS >10%
 - Test à la méthacholine: chute du VEMS >20% après l'inhalation de <2.0mg de méthacholine
 - Provocation par mannitol: chute du VEMS >15%
 - Test d'effort (en laboratoire ou sur le terrain): chute du VEMS >10%
- **Explication détaillée** des raisons pour lesquelles il n'est pas possible d'appliquer une thérapie autorisée (documentation détaillée de l'évolution incluant des tests de la fonction pulmonaire)

5. Durée maximale de validité de l'autorisation

Trois ans

Veuillez transmettre la demande à Antidoping Suisse, pharmacie et médecine, Eigerstrasse 60, 3007 Berne (email: med@antidoping.ch ou antidoping@hin.ch) sans oublier d'en conserver une copie.